

COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal
Séance du 3 MAI à 11H00

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L. 2121- 25
du Code des Collectivités Territoriales.

Présents : POURCHET Roland, DESMOULINS Muriel, VIGNAL Sonia, DAVID Pierre, BERINGS Ludgerus, LABONNE Jean-Louis, POURRE Jacky, DESMOULINS Michel, PIERRE FRANCOIS Emmanuel, DELAHAYE Diana

DESMOULINS Muriel a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du conseil du 6 avril 2023 – Vote OK à l'unanimité

1/ Modalités de gestion du gîte communal et détermination des tarifs de location

Le Maire informe que les travaux d'aménagement du gîte communal sont terminés et qu'il peut désormais être proposé à la location. Le Maire propose de confier la gestion du gîte à Gîte de France Corrèze, qui se chargera de la gestion commerciale, des réservations, des contrats de location, de l'encaissement des locations et de la taxe de séjour, et du reversement des locations à la commune.

Afin de rémunérer son service, Gîtes de France percevra une commission de 10 % sur le prix net propriétaire, il sera également appliqué une majoration de 6% sur les tarifs propriétaires.

Le Maire précise qu'une convention de mandat de gestion avec Gîte de France devra être établie, et que la commune devra payer une cotisation annuelle.

Le Maire propose ensuite de fixer les tarifs et conditions de location comme suit :

Tarifs à la semaine :

- Arrivée le samedi à 16h00 et départ le samedi suivant à 10h00
- Caution 500 € à verser à l'arrivée
- Tarifs Très Haute Saison (du 08/07/2023 au 25/08/2023) : 660 €
Haute saison (du 01/07/2023 au 07/07/2023 et du 26/08/2023 au 01/09/2023) : 610 €
Moyenne et Basse saison (du 01/01/2023 au 30/06/2023 et du 02/09/2023 au 31/12/2023) : 610 €
- Le prix comprend le ménage et les draps

Tarifs à la nuit :

- Arrivée 16h00 / Départ 10h00
- Uniquement en Moyenne et Basse Saison (du 1er janvier au 30 juin et du 1er septembre au 31 décembre) :
2 nuits = 305 € 5 nuits = 490 €
3 nuits = 365 € 6 nuits = 550 €
4 nuits = 430 €
- Le prix comprend le ménage et les draps

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces tarifs et conditions.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

2/ Questions diverses

- Néant

La séance est levée à 12h00.